



L'an deux mille vingt-quatre le 13 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 6 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel  
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie  
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER  
Véronique – M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –M. DELATTE Hubert  
Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. FAGOT  
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard  
-

M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET  
Dominique  
M. FRITSCH Jacques- M. BAUDOIN Cédric

**Procurations** : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. CERUTTI Alain à M. FRANCOIS Vincent –  
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BARTHELEMY Philippe à  
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU  
Nicolas -

**Excusé(e)s** : M. MICHEL Olivier

**Secrétaire de séance** : M. GUEZET Philippe -  
L'assemblée dénombrait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés :

**Votants : 40**

**Date d'affichage** : 18 juin 2024

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 40

Contre

Absentions :

**FINANCES**

04/06/2024

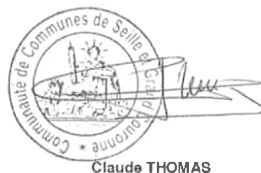
**Renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144  
du 26 Octobre 2004**

Claude THOMAS, président, rappelle le principe de la « carte achat » qui permet de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. La Communauté de Communes disposait déjà de ce mode de paiement. Cependant à la suite de la mise en place du nouvel outil « CENET » de la Caisse d'Épargne, il convient de souscrire un nouveau contrat auprès de cet établissement bancaire, selon les prescriptions indiquées en annexe de la présente délibération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la mise en place de la « carte achat » avec la caisse d'épargne, ainsi que les termes du présent contrat annexé à la présente.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à cette mise en place.



Claude THOMAS

Claude THOMAS  
2024.06.17 14:01:24 +0200  
Ref:6707877-10049502-1-D  
Signature numérique  
le Président